

# Politique sociale : une nouvelle géométrie?

Autor(en): **Brutsch, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1265

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025487>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Une nouvelle géométrie?

*Imaginer de toutes pièces un système de sécurité sociale cohérent, solidaire et financièrement supportable: c'est l'exercice que se sont imposé deux économistes tessinois non conformistes, Martino Rossi et Elena Sartoris.*

## RÉFÉRENCES

Martino Rossi, Elena Sartoris, *Ripensare la solidarietà*, Armando Dadò éditeur, Locarno 1995

«Sicherheit in drei Kreisen – ein Reformmodell für die Schweiz», *Basler Zeitung*, 28.6.96

(fb) L'AVS-AI et ses trois piliers, l'assurance-chômage, l'assurance-maternité toujours en devenir, les allocations de perte de gain de toutes sortes (militaire, accident, maladie), les allocations familiales, les bourses d'études, les diverses formes d'assistance: le système suisse de sécurité sociale (mais ce n'est probablement pas très différent ailleurs), bâti progressivement au gré des besoins, mais surtout des moyens et des opportunités, est complexe. Il n'est simple ni à comprendre ni à administrer, et des études récentes sur la pauvreté ont montré qu'il laisse passer entre les mailles du filet nombre de ceux qu'il devrait protéger. C'est ce qui a amené deux chercheurs tessinois, Martino Rossi et Elena Sartoris, à tenter de «repenser la solidarité» (selon le titre italien de leur ouvrage, publié l'an dernier, à paraître en allemand le mois prochain – à quand une version française?).

Les auteurs sont partis d'une observation critique des modalités actuelles de la protection sociale, dont ils dénoncent trois faiblesses structurelles. D'abord, l'essentiel des prestations est accordé en fonction des revenus précédents des bénéficiaires: les faibles revenus sont défavorisés. Ensuite, l'importance du financement par la masse salariale a un effet pervers sur l'emploi, un défaut désormais largement reconnu, et est problématique face à l'existence d'un chômage structurel de longue durée. Enfin, le système est largement paternaliste, sans rapport avec une vision moderne de la place et des droits de la personne. Ils ont alors élaboré une conception d'ensemble en partant de zéro, c'est-à-dire sans se préoccuper des modalités actuelles et sans se soucier des voies et moyens



vision à long terme du transport par rail n'est pas envisagée; de plus, préconiser une baisse salariale quand la droite patronale est plus que jamais offensive, équivaut à jouer aux allumettes près d'une citerne d'essence...

La manifestation du 8 octobre a montré qu'au-delà d'un signe protestataire, elle réunissait des salariés ayant déjà consenti à des sacrifices, et étant prêts à faire des propositions en direction des pouvoirs politiques. Ernst Leuenberger, vice président du SEV, a indiqué quelques pistes pour améliorer la condition des transports publics et qui ne touchent pas aux acquis salariaux (voir encadré).

Le syndicat propose, la direction des CFF oppose, le pouvoir politique dispose maintenant. ■

d'un passage éventuel à leur modèle (fédéralisme, Constitution, législation, institutions), mais avec à l'esprit la volonté d'assurer une couverture juste et sans lacune. Sur la page blanche, ils ont alors dessiné une politique sociale en trois cercles concentriques.

## Une mise à plat tonifiante

Au centre, on trouve un revenu minimum vital garanti fixé par référence au droit aux allocations complémentaires à l'AVS: 2 402 fr. par mois pour un adulte, 3 326 fr. pour un couple, 768 fr. pour tout enfant ou jeune en formation. Cette prestation de base, purement étatique et financée par une contribution sociale généralisée sur tous les revenus, couvre le chômage, l'incapacité de gain en raison de la maladie, d'un accident, d'une invalidité, du service militaire, d'un accouchement, d'un congé parental (3 ans), constitue la pension de vieillesse et se substitue aux allocations familiales et bourses d'étude. Selon le mécanisme de l'impôt négatif, il n'y a pas suppression de la prestation mais diminution inférieure au complément de revenu qui peut être acquis par un chômeur ou un parent d'enfant en bas âge, pour éviter l'effet pervers de la désincitation au travail.

Dans un deuxième cercle, Rossi et Sartoris placent des prestations complémentaires financées selon les modalités de l'assurance (communauté de risque): versements en cas de chômage, accident, maladie ou invalidité destinés à compléter le minimum vital par rapport au revenu antérieur. Logiquement, les prestations sont ici proportionnelles au montant et à la durée des cotisations prélevées paritairement sur les salaires. Les auteurs proposent de rendre obligatoire l'assurance pour la moitié de la différence entre le revenu minimum et le salaire, des prestations supplémentaires étant facultatives.

Enfin le troisième cercle se compose des mécanismes de prévoyance volontaire, dans lesquels Rossi et Sartoris rangent l'actuel deuxième pilier obligatoire de l'AVS en raison de son caractère individuel fondé sur la capitalisation des contributions.

*Repenser la solidarité* présente un modèle conceptuel qui situe de manière claire et simple (et à un coût identique au système actuel selon ses auteurs) l'ensemble des prestations, des bénéficiaires et des mécanismes de financement. Une mise à plat qui n'est pas tant un ordre du jour qu'une tonifiante réflexion pour redonner foi dans le débat et l'esprit de réforme face aux peurs distillées par la droite. ■